

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
MM. Dosière, Derosier
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 9 de cet article par les mots :

« Il procède de même à la demande de la Cour, dans le cas prévu au II *bis*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.